

GIP
A PUBLIER
du 6.08.2025
au 6.10.2025



RECU EN PREFECTURE
Le: 5.08.2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU VENDREDI 18 JUILLET 2025 A 9H00
CA N°19**

Le Conseil d'Administration du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet, légalement convoqué en date du vendredi 27 juin 2025 s'est réuni au Musée Bonnard, sous la présidence de Madame Muriel DI BARI, Présidente du GIP.

Membres : 5

PRESENTS :

Madame Michèle TABAROT, Monsieur Alain VIOTTI, Madame Sandrine AIMASSO, Monsieur Franck GALBERT.



Délibération n°2 : Musée Bonnard – mesures en faveur de l'accès à la culture et à l'inclusion : Art-thérapie à destination des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Dans le cadre de sa politique d'ouverture et d'innovation en matière de médiation culturelle et sociale, le musée Bonnard souhaite développer un projet pilote d'ateliers d'art-thérapie destinés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, accompagnées de leurs proches aidants.

Ces ateliers auront lieu au sein même du musée, dans un espace dédié, et seront coanimés par une médiatrice culturelle du musée et Monsieur POLYDOR, ancien neurologue et président de l'association Alzheimer Trait D'Union (ATDU).

Le projet vise à favoriser l'expression créative, la détente, la stimulation cognitive ainsi que le lien social, dans un cadre adapté.

Une étude scientifique accompagnera cette initiative afin de mesurer les effets positifs de l'art-thérapie sur les troubles psycho-comportementaux des participants, notamment sur leur bien-être émotionnel, leur niveau de stress, leur mémoire, ainsi que sur la qualité des relations entre les malades et leurs aidants.

Les ateliers se dérouleront deux fois par mois, par groupe de 2 à 3 binômes "malade-aidant", en alternance, permettant d'accueillir jusqu'à 6 binômes chaque mois. Chaque séance durera environ 1h30. Le musée fournira les locaux, le matériel artistique et assurera la communication autour de ce programme via ses supports habituels.

L'association ATDU, tout en ne proposant pas de soins médicaux, apportera un appui technique à l'analyse des résultats, grâce à l'expertise de ses membres, et veillera à la validité des observations et des procédures mises en œuvre.

Ce projet, à la croisée de la culture, de la santé et du lien social, s'inscrit pleinement dans les missions du musée et dans la volonté de la collectivité d'innover en matière d'action publique.

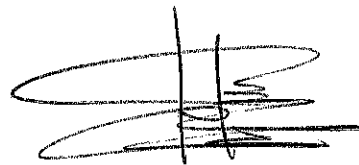
Il est donc proposé au Conseil d'administration :

- **D'approuver la mise en place de ce programme** en partenariat avec l'association ATDU;
- D'autoriser Madame la Présidente, ou Monsieur le Directeur, à signer la convention correspondante avec les partenaires concernés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme,

La Présidente



Muriel DI BARI

Résumé de l'acte

006-130023609-20250718-CAGIP19_D2-DE

Numéro de l'acte : CAGIP19_D2

Date de décision : vendredi 18 juillet 2025

Nature de l'acte : DE

Objet : Délibération n°2 : Musée Bonnard - mesures en faveur de l'accès à la culture et à l'inclusion : Art-thérapie à destination des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Classification : 8.9 - Culture

Rédacteur : Stéphanie WALTER

AR reçu le : 05/08/2025

Numéro AR : 006-130023609-20250718-CAGIP19_D2-DE

Document principal : 99_DE-Délibération n°2 Partenariat atelier Alzhart.pdf

Historique :

05/08/25 16:54	En cours de création	
05/08/25 16:57	En préparation	Stéphanie WALTER
05/08/25 17:08	Reçu	Stéphanie WALTER
05/08/25 17:09	En cours de transmission	
05/08/25 17:10	Transmis en Préfecture	
05/08/25 17:13	Accusé de réception reçu	